



## École CHARLEMAGNE

### Maternelle et Primaire

#### LES RÈGLES DE VIE

Ces règles de vie ont pour but d'encourager au sein de l'école Charlemagne, un climat de confiance favorable à l'éducation et au travail des élèves.

Chaque parent ainsi que chaque élève s'engagent donc à respecter consciemment les règles dont le but est de faciliter le fonctionnement harmonieux de l'école.

Il fait appel à un engagement personnel et à un effort de discipline librement consenti. L'inscription d'un élève à Charlemagne implique son adhésion au projet éducatif de l'école.

Dans un climat de confiance, l'école est un lieu de vie fraternelle où l'on apprend à s'écouter, à se comprendre, à se respecter, à construire des repères, à développer des talents, prenant en compte l'histoire personnelle de chaque enfant.

#### HORAIRES DE L'ÉCOLE

Les enfants peuvent être déposés à l'école, dès **08h00**.

Les heures de classe se déroulent ainsi :

- **Lundi - Mercredi - Vendredi**

**08h30 à 11h50 et de 13h00 à 16h00**

- **Mardi et Jeudi**

**08h30 à 12h00**

Les élèves doivent être présents **10 minutes** avant le début des cours.

#### **ATTENTION :**

Fermeture de la cour de l'école à :

- **12h10** Mardi et Jeudi

- **16h10** Lundi - Mercredi et Vendredi

Pour les enfants scolarisés en classe **du primaire**, les parents déposent et reprennent les enfants dans la cour.

Seuls les parents des trois niveaux de **la maternelle** sont autorisés à entrer dans l'école. Les enfants ne doivent ni arriver, ni repartir seuls de leur classe ou de leur école.

Si un adulte autre que les parents vient chercher un enfant à l'heure de la sortie, une autorisation écrite doit être transmise au préalable à l'institutrice concernée.

## **TARIFICATION**

La scolarité à l'école Charlemagne est payante et le prix est défini, chaque année, par le Conseil d'Administration. Cette scolarité peut être réévaluée au 1er janvier de chaque année ou lors de chaque indexation des salaires en application du système de l'échelle mobile des salaires. Le montant de la scolarité est fixé pour l'année 2023-2024 à 360 EUR par mois (sur 10 mois) auxquels il faut ajouter le montant des fournitures en début d'année, une trentaine d'euros par mois pour la cantine et les frais de navette scolaire.

La scolarité est payable par trimestre. Tout trimestre commencé est dû.

Les dates de règlement sont :

Le 15 octobre (4 mois), le 25 janvier (3 mois) et le 25 avril (3 mois).

## **LA PÉDAGOGIE**

**La transmission des savoirs :**

C'est un point fort de notre pédagogie. L'élève doit être capable de se les approprier pour ensuite les utiliser dans les activités de la vie quotidienne.

L'école attend des parents une adhésion active, sans réserve à toute l'équipe pédagogique qui espère de tous les parents un dialogue constructif.

**Les parents n'interviennent pas** dans les passages de classe, ni dans les méthodes pédagogiques employées par les institutrices, ils font confiance à l'école qu'ils ont choisie pour leur enfant.

L'école demande aux parents d'être soutenue dans sa tâche éducative.

Les professeurs sont prêts à rencontrer les parents chaque fois que cela s'avère nécessaire. En faire la demande par mail ou sur le carnet de correspondance.

L'équipe pédagogique se réunit périodiquement sous la responsabilité de la directrice de l'école pour :

- Évaluer en commun la progression des élèves,
- Débattre de la répartition et des niveaux des élèves au sein des classes,
- Informer les familles des résultats et du comportement de leur enfant,
- Évoquer les problèmes rencontrés au cours de la période écoulée,
- Décider de sanctions en cas de manque de travail ou de mauvais comportement incompatible avec le projet de l'école.

### A L'ÉCOLE MATERNELLE

Dès la Maternelle, écrire fait découvrir la lecture, sans l'imposer. Dans certains cas, on constate une perte progressive de la lecture courante au cours de la scolarité primaire, par manque d'entraînement. Les exercices variés mais répétés dans le temps permettent l'installation des mécanismes de base.

Un **livret de compétences** est remis aux parents à l'issue de chaque trimestre. Il permet d'évaluer la progression des apprentissages réunis par différents domaines d'activités des connaissances et des savoirs, des capacités motrices et socio-affectives, habiletés et attitudes diverses sur les trois années de la scolarité avant le passage à l'école élémentaire.

Ce livret de compétences doit également être signé et retourné à l'institutrice au retour des vacances, tandis que celui du **TROISIÈME TRIMESTRE** est à rendre à l'école avant les vacances d'été.

### A L'ÉCOLE PRIMAIRE

A la fin de chaque trimestre, le jour du départ en vacances, le bulletin contenant les notes et les appréciations, est remis aux parents. Il doit être signé et retourné aux institutrices au retour des vacances, hormis celui du **TROISIÈME TRIMESTRE** qui devra être remis à l'institutrice **AVANT le départ des vacances d'été**. Les familles sont priées de porter la plus grande attention aux observations mentionnées qui avertissent des éventuelles difficultés.

- Des félicitations méritées pour un excellent travail et une attitude exemplaire seront attribuées aux très bons élèves.
- Des encouragements peuvent être attribués aux élèves afin de les récompenser pour leurs efforts réguliers.
- Un avertissement de travail sera motivé par une insuffisance d'efforts.
- Un avertissement de conduite sanctionnera toute attitude gênante ou irrespectueuse en classe ou dans l'école.

Nous souhaitons offrir à nos élèves un enseignement structuré, classique, où travail et efforts se conjuguent au quotidien. L'application, le soin, la participation active à la vie de la classe sont encouragés. A chaque effort, du CP au CM2, l'enfant gagne des **BONS POINTS !**

Dès le Cours Préparatoire, **la rigueur** dans l'acquisition des automatismes de base :

- Lecture, écriture, calcul, **est essentielle**, sinon les connaissances sont fragilisées, mal assimilées, confuses ou incertaines.

L'apprentissage simultané de la lecture et de l'écriture facilitent l'acquisition des langages oraux et écrits. A partir d'une **méthode syllabique**, la lecture et l'écriture trouvent leur origine dans le langage oral et ne peuvent s'installer en l'absence de compréhension du sens.

Notre pédagogie de transmission des savoirs porte ses fruits grâce à :

- **La volonté d'émulation :**

Les notes, les devoirs, les leçons doivent inviter à progresser, à se dépasser, à donner le meilleur de soi.

- **Le développement de la mémoire :**

Les leçons sont à apprendre par cœur avec intelligence et compréhension dans certaines matières.

- **La formation de la personnalité :**

Elle est assurée à tous les moments de la vie quotidienne de l'enfant, à l'école comme à la maison.

Une coopération avec la famille est indispensable, car toute éducation n'est possible qu'à travers le partage de valeurs communes.

## **SUIVI DU TRAVAIL SCOLAIRE**

Les parents s'engagent à suivre le travail quotidien ainsi que les consignes indiquées dans l'agenda. Celui-ci doit être signé chaque jour.

Les cahiers de français et de calcul sont remis aux parents tous les vendredis. Ils doivent être rendus et signés le lundi matin.

Les carnets de notes sont rendus toutes les quinzaines.

Il existe également un bulletin trimestriel accompagné d'une appréciation établie par l'institutrice et éventuellement par la directrice.

## **ENCOURAGEMENTS et SANCTIONS**

L'équipe pédagogique de l'école privilégie en toute circonstance l'encouragement.

Néanmoins, les manquements au règlement, répétés ou graves, peuvent être sanctionnés.

Les sanctions peuvent prendre la forme d'un travail supplémentaire, d'un service, d'une retenue, ou d'un avertissement.

Au bout de 3 avertissements, l'exclusion temporaire ou définitive pourra être prononcée.

## **ASSIDUITÉ et PONCTUALITÉ**

La présence à Charlemagne est fixée par le calendrier scolaire transmis à chaque famille dès le début de l'année.

Les dates des vacances scolaires suivent un calendrier établi en cohérence avec le calendrier des vacances luxembourgeoises. Les dates sont publiées sur le site de l'école :

[www.ecole-charlemagne.org](http://www.ecole-charlemagne.org)

Les DÉPARTS ANTICIPÉS et les RETOURS TARDIFS des vacances ne sont pas tolérés.

Toute DEMANDE D'ABSENCE EXCEPTIONNELLE, donc qui ne se renouvellera pas dans le courant de l'année, doit être adressée une semaine à l'avance par lettre à la directrice qui se réserve le droit de l'accorder ou de la refuser.

Toute absence imprévue d'un élève pour raison de santé, ainsi qu'un retard, la famille est tenue d'en informer obligatoirement le secrétariat de l'école avant 08h45.

## **TENUE VESTIMENTAIRE**

La tenue vestimentaire est le premier signe du respect que l'on porte à ses interlocuteurs et à l'école à laquelle on appartient.

La tenue doit être sobre, classique et soignée.

Les élèves portent une blouse brodée « ÉCOLE CHARLEMAGNE » commandée par l'école, propre et boutonnée. Celle-ci est remise aux enfants chaque vendredi soir et doit être de retour dès le lundi matin en bon état de propreté.

La tenue vestimentaire est un point d'éducation auquel nous tenons comme nous tenons à la courtoisie et à la politesse.

La tenue de sport, survêtements et joggings, sont uniquement réservés aux activités sportives. Toutes les affaires sont dans un sac, marquées au nom de l'enfant. Les élèves se changent à l'école.

## **RELATION AVEC LES PARENTS**

Une première réunion de parents est prévue dans la semaine qui suit la rentrée.

Sur inscription, une seconde rencontre sous la forme d'un entretien individuel est prévue au cours du second trimestre.

Ceux qui le souhaitent peuvent rencontrer les institutrices sur simple rendez-vous.

Dans toutes les classes, le carnet de correspondance permet un échange quotidien de messages entre les parents et les institutrices. Celles-ci bénéficient également toutes d'une adresse mail professionnelle qui peut être utilisée par les parents d'élèves.

Un annuaire des familles est remis au début de l'année aux parents qui ont donné leur accord pour y figurer.

**Le carnet de correspondance doit être consulté chaque jour.**

Informé et consulté les parents permet d'assurer une cohérence et une harmonie entre l'éducation scolaire et celle délivrée à la maison.

## **OBJETS et JEUX NON AUTORISÉS**

Les livres ou magazines ainsi que les jeux de cartes de mauvais goût, sont prohibés.

Les jeux violents, les jeux dangereux (canif ... billes d'acier ...) chewing-gum, jeux électroniques, bijoux, téléphones portables, rollers, skateboards et trottinettes sont également interdits.

## **MATÉRIEL**

Chaque enfant est tenu de venir en classe avec son matériel demandé par les institutrices, au complet, vérifié et remplacé, si nécessaire.

Le matériel, le mobilier, les locaux doivent être maintenus en bon état pour assurer une ambiance de travail satisfaisante. Tout matériel dégradé est à réparer par l'élève éventuellement aidé de ses parents. Un vêtement déchiré en récréation est remis à l'élève responsable qui devra le faire réparer rapidement à la maison.

## POLITESSE et LANGAGE

Les élèves doivent respecter les règles essentielles de politesse et de courtoisie. Ils y sont tenus à l'égard de tous. En primaire, les enfants se lèvent quand un adulte entre dans la classe.

## DISCIPLINE

A la fin des récréations, les élèves se mettent en rang devant leur classe.

Dans les bâtiments, les déplacements se font en marchant et en silence.

## HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

L'école n'a pas de service de santé scolaire. Une visite médicale scolaire sera organisée par l'école au cours de l'année scolaire sur demande de la LIGUE MÉDICO-SOCIALE.

Les éventuelles allergies de l'enfant doivent être signalées à l'institutrice et au secrétariat et doivent être mentionnées dans le dossier d'inscription.

En raison de la responsabilité de l'école, il est impératif de prévenir sans délai l'école en cas d'absence imprévue d'un élève, en appelant le secrétariat de l'école **avant 08h45**.

Toutes les maladies et la présence de poux doivent être signalées à l'école. Par respect pour autrui, il est demandé de garder les enfants contagieux ou porteurs de poux à la maison.

Un enfant présent à l'école est en mesure de participer à toutes les activités de la classe, y compris la récréation.

**ATTENTION**, les enfants fiévreux ou malades ne sont pas admis à l'école.

Si un enfant tombe malade durant la journée, les parents en seront avertis par le secrétariat et viendront le chercher pour le reconduire à la maison.

Un certificat médical sera demandé pour toute absence de plus de 3 jours.

Les institutrices ne sont en aucun cas autorisées à donner des médicaments aux élèves, même sur demande spécifique des parents. **Une exception** est néanmoins possible pour les maladies respiratoires telles que l'asthme, cependant **uniquement sur prescription médicale**.

En cas d'urgence médicale, l'école se réserve le droit de prendre toutes les dispositions ou initiatives avant même d'en avoir avisé les parents : consultation d'un médecin, appel des services de secours, transport aux urgences.

## **ASSURANCES**

L'école a contracté un contracté un contrat d'assurance, compris dans les frais de scolarité, qui couvre :

- Une assurance **responsabilité civile** au tiers qui couvre les élèves et les membres du personnel à l'intérieur comme à l'extérieur de l'école.
- Une assurance **responsabilité civile** pour l'enfant lui-même.

Les vols, pertes d'objets et dégâts matériels ne sont pas couverts par ce contrat.

*C'est durant les années décisives de l'école primaire que se forment non seulement l'intelligence, mais aussi l'ensemble de la personnalité de l'enfant.*

*Notre école se propose donc d'accompagner les parents dans l'éducation de vos enfants pour développer : l'intelligence, la volonté, le respect, la bienveillance, l'obéissance qui sont les fondamentaux de l'éducation.*

Nous souscrivons sans réserve aux RÈGLES DE VIE DE L'ÉCOLE CHARLEMAGNE Maternelle et Primaire.

A ..... Le ...../...../.....

**Signature du Père :**

**Signature de la Mère :**

***A signer en double exemplaire :***

- *L'un des deux exemplaires est à conserver par les parents.*
- *Le second est remis à l'école après signatures*